

Rubrique: Décisions, avis judiciaires et citations
Sous-rubrique: Application des peines et mesures
Date de publication: KABVS 28.07.2026
Visible par le public jusqu'au: 28.09.2026
Numéro de publication: GE-VS25-0000008258

Entité de publication

Canton du Valais - Service de l'application des peines et mesures, Kanton Wallis - Dienststelle für den Straf- und Massnahmenvollzug, Place de la Planta 3, 1950 Sion

Exécution d'une peine – Nicolas Christian Jean Claude SAVIOZ

Personne condamnée

Monsieur Nicolas Christian Jean Claude SAVIOZ
Lieu d'origine: Anniviers
Nationalité: Suisse
Date de naissance: 31.03.1990
Domicile: Résidence inconnue

Contenu de la décision

A vous, M. Nicolas Christian Jean Claude SAVIOZ, de Yves Michel Savioz et Corinne Goubary, né 31.03.1990 à Sierre, originaire d'Anniviers, actuellement sans domicile, ni lieu de séjour, ni mandataire connus en Suisse, condamné(e) par ordonnance pénale du 17.04.2026, à une sanction pécuniaire de Fr. 100.-, l'autorité chargée du recouvrement des sanctions pécuniaires vous fixe un **délai échéant au 17 septembre 2026** pour vous acquitter du montant dû à la Banque Cantonale du Valais, 1951 Sion, IBAN CH49 0076 5000 T010 0900 1, bénéficiaire Etat du Valais, Palais du Gouvernement, 1950 Sion, à mentionner obligatoirement facture **No 6900.021640.0018**. Passé ce délai et faute de paiement, votre incarcération sera ordonnée.

Point de contact

Office des sanctions et des mesures d'accompagnement
Avenue de la Gare 39
1950 Sion

OSAMA-MILIEUOUVERT@admin.vs.ch

+41.27.607.50.22

réf. G-2026/4990b- 6900.021640.0018

Délai

Expiration du délai: 28.09.2026